



Commune des Avirons

Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 SEP. 2012 que la convocation du Conseil a été faite le 23 août 2012 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 26.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien - M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 8/ Assainissement des eaux usées de la Rue de l'Eglise
à la Route des Poivriers
- Approbation du plan de financement modifié**

Il est rappelé au Conseil Municipal sa délibération en séance du 14 avril 2011 approuvant le plan de financement de l'opération « AEU de la Rue de l'Eglise à la Route des Poivriers » en vue de la constitution du plan de financement.

Pour rappel, le montage retenu était le suivant :

Montant TTC des dépenses totales	1 709 611,93 €
Montant HT des dépenses éligibles	1 575 679,20 €

Hôtel de Ville

Financement :

➤ Union Européenne	60%	945 407,52 €
➤ Commune	40%	630 271,68 €

L'instruction par les services instructeurs des fonds européens ne se faisant qu'au stade dossier de consultation des entreprises, la Commune a été destinataire d'un accusé de réception de dossier complet le 20 janvier 2012 et a été autorisée à commencer l'exécution du projet.

Par mail en date du 7 août 2012, et en vue d'un passage du dossier au Comité Local du suivi des fonds européens programmé pour le 6 septembre 2012, le service instructeur a sollicité de la Commune une actualisation du plan de financement global.

Il est préalablement rappelé au Conseil Municipal que l'octroi des aides dans le cadre des mesures eau et assainissement du POE 2007-2013 s'applique sur la base d'un taux pivot de subventions de 60%, modulé annuellement en fonction du prix de l'eau et des revenus imposables pratiqués sur la Commune.

Pour la présente opération et conformément au cadre d'instruction de la mesure 3.13 du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, le taux de financement est le suivant :

Taux de subvention pivot	60%
Modulation du prix de l'eau	- 5%
Modulation revenus imposables	0%
Taux de subvention après modulation	55%

Le plan de financement réactualisé est le suivant :

	Montant TTC	Montant HT	Union Européenne (60% du taux pivot)	Contrepartie nationale (40% du taux pivot)	Commune
Dépenses totales	1 709 611,93	1 575 679,20	497 705,34	331 803,56	746 170,30
Dépenses éligibles	1 636 394,83	1 508 198,00	497 705,34	331 803,56	678 689,10
Dépenses éligibles en %		95,72	31,59	21,06	43,07

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- valider la participation financière de la Commune à hauteur de 746 170,30 € dont 678 689,10 € des dépenses éligibles HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le nouveau plan de financement tel que proposé ;
- valide la participation financière de la Commune à hauteur de 746 170,30 € dont 678 689,10 € des dépenses éligibles HT.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

